

01.01.1

COMMUNE DE BIOLEY-MAGNOUX

66023

DELIMITATION DE L'AIRE FORESTIERE EN LIMITE DES ZONES CONSTRUCTIBLES

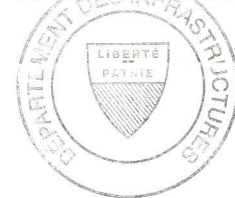
(dans le cadre de la procédure de légalisation
du plan général d'affectation)

APPROUVE PAR LE DEPARTEMENT
DES INFRASTRUCTURES

LAUSANNE, LE 23 MAI 2003

N 1:1000

LE CHEF DU DEPARTEMENT :



"Coppet"

Pour approbation :
L'inspecteur forestier
du 8ème arrondissement

Soumis à l'enquête publique
du 28.6.2002 au 29.7.2002

Au nom de la municipalité :

Pailly, le 22.06.2001

Pailly

Le Syndic: La Secrétaire:

M



H. Registre



Rue de Neuchâtel
Tél. 024 / 425 21 76
Fax. 024 / 426 08 15

Ingénieurs EPFL/SIA
géomatique
génie rural
géomètres officiels
CP 1401 Yverdon-les-Bains
E-mail: jaquier-pointet@fastnet.ch

Yverdon-les-Bains, le 24 avril 2001

